

Avis administratifs

7232400201 - AA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du jeudi 24 septembre 2020 à 9 heures
au lundi 26 octobre 2020 à 17 heures

Organisation d'une enquête publique portant
sur la déclaration de projet n° 2 emportant mise
en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Bourneville-Sainte-Croix

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 51-2020 en date du 27 août 2020, le président de la Communauté de communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourneville-Sainte-Croix.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 24 septembre 2020 à 9 heures au lundi 26 octobre 2020 à 17 heures.

À l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de déclaration préalable n° 2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourneville-Sainte-Croix, éventuellement modifié, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine.

Le président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jean-Pierre AL-LAIRE, directeur de société retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

La mairie de Bourneville-Sainte-Croix est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public :

Lors de permanences physiques pour recevoir des observations orales ou écrites :

- le jeudi 24 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 26 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Lors de la permanence téléphonique au 02 32 57 41 02

- le mercredi 14 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers complets seront consultables, en version papier, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- le lundi de 9 heures à 12 heures,
- le mardi de 16 heures à 18 heures,
- le jeudi de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi de 15 heures à 17 h 30.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site Internet de la Communauté de communes Roumois Seine : www.roumoisaine.fr.

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Bourneville-Sainte-Croix. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, 1, place de la Mairie, 27500 Bourneville-Sainte-Croix. Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante :

enquetepublique@roumoisaine.fr,

en précisant en objet la mention « à l'attention du commissaire enquêteur ».

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la mairie de Bourneville-Sainte-Croix et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi que sur le site Internet : www.roumoisaine.fr.

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du président de la Communauté de communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de communes Roumois Seine, et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la mairie de Bourneville-Sainte-Croix et au siège de la Communauté de communes Roumois Seine. Il sera aussi publié sur le site Internet www.roumoisaine.fr, ainsi que dans deux journaux locaux : Le Courrier de l'Eure et l'Éveil de Pont-Audemer.